



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-028 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 21 mars 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, D. ZAMBON.

Représentés : B. GATTAZ, J. ROBERT, L. TRICOLI.

Absents : N. CHARLETY, J. VIAL.

La secrétaire de séance désignée est Chantal STELLA.

OBJET : ENFANCE-JEUNESSE : Avenant n° 1 à la Convention entre la Ville de Voiron et la Maison des Jeunes et de la Culture 2017-2020

Rapporteur : Chokri Badreddine

EXPOSE : La Ville de Voiron accompagne la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) à travers la mise en œuvre d'actions visant à promouvoir les valeurs et principes de l'Education Populaire. Une convention d'objectifs et de moyens couvre la période 2017 à 2020. En application de cette convention, la MJC mène notamment des actions d'accompagnement à la scolarité.

Il est proposé de renforcer ce partenariat en proposant un avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens. L'objet de cet avenant consiste à renforcer l'égalité des chances des enfants et des jeunes et à concourir ainsi à la prévention des difficultés des enfants en lien avec leur scolarité, notamment en direction de ceux d'entre eux repérés en difficulté par les enseignants, accentuer l'implication des parents en valorisant leur responsabilité éducative, encourager le goût de la culture la plus diversifiée, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir en facilitant l'épanouissement et l'autonomie, développer le sens citoyen et participer aux côtés des partenaires aux réflexions et à la construction d'actions.

L'avenant n° 1 couvre la période 2019-2020 et fixe une subvention de 32 000 € pour renforcer l'accompagnement à la scolarité en 2019.

... / ...

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Education Enfance Jeunesse du 11 mars 2019 ;

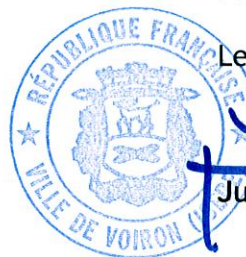
Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale du 19 mars 2019 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Voiron et la Maison des jeunes et de la culture de Voiron (ci-joint) d'une durée de 2 ans soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 ;
- de verser une subvention annuelle 2019 de 32 000 € à la MJC de Voiron pour l'accompagnement à la scolarité ;
- dit que les crédits sont prévus sur la ligne 92422-6574-0015-CN65.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (31 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT